

FUSIONS DE COMMUNES

Soutien étatique dès 2010?

■ Le message du Gouvernement était limpide: fini l'encouragement financier de l'Etat aux fusions de communes après le 31 décembre 2004. C'était compter sans l'acceptation – de justesse – de la motion Boivin/Haenni en 2007. Elle a imposé à l'Exécutif cantonal un nouveau coup de pouce aux mariages communaux. Le directeur des Institutions, Pascal Corminboeuf, a donc remis l'ouvrage sur le métier. Objectif, cette fois-ci: passer sous la barre des 100 communes (168 aujourd'hui). L'avant-projet de décret sera mis en consultation dans le courant du mois prochain, indique l'élus.

«Je vais d'abord rencontrer les préfets, le 5 février», précise Pascal Corminboeuf. Ensuite, le processus habituel se poursuivra (*lire encadré*). Objectif: l'entrée en vigueur du décret au 1^{er} janvier 2010, pour une validité de quatre à cinq ans. A l'occasion de son bilan présidentiel, le conseiller d'Etat annonçait un programme «sans doute encore plus incitatif» que le premier service (*La Gruyère* du 18 décembre 2008). En clair? L'encouragement ne devrait plus être limité aux 1500 premiers habitants d'une commune. Pour favoriser les communes plus peuplées, Pascal Corminboeuf propose de «sérieusement augmenter» ce nombre. «Mais nous n'allons pas faire de double cadeau à celles qui ont attendu: le montant versé par habitant sera moindre.»

Attendre pour voir

L'aide totale n'a pas encore été chiffrée. La première fois, 36 millions de francs avaient été votés et 22,6 mio utilisés. D'autres cantons ont été plus généreux. «Le Tessin, par exemple, a alloué 200 mio. Pour notre part, nous tiendrons aussi compte du nombre de communes par projet.» Et quel «public» est visé,

Le deuxième service d'incitation financière de l'Etat aux mariages de communes se précise. Le directeur des Institutions, Pascal Corminboeuf, mettra un avant-projet de décret en consultation le mois prochain. Du côté des communes, le «susucré» sera déterminant.



arch - C. Dutoit

Avant de procéder au décompte des «oui» et des «non», les Exécutifs communaux veulent savoir combien leur commune toucherait en cas de fusion avec une ou plusieurs voisines

cette fois-ci? «Tout le monde, assure l'élus. Petites, grandes, déjà fusionnées ou pas. Même si le décret tiendra davantage compte des besoins des grandes communes, comme Fribourg.» Et de rappeler qu'il ne reste que trois communes de moins de cent habitants dans le canton. «Certains ont dû trop lire *Astérix*...»

Du côté des communes, la politique adoptée est celle du *wait and see*. Principale information que les exécutifs veulent connaître avant d'entamer d'éventuelles négociations: le montant de la manne étatique. N'en déplaise à Pascal Corminboeuf, qui soutient que l'aspect financier n'est pas le seul attrait des

finçailles. «La plupart des communes sont intéressées, Romont y compris, indique Willy Schorderet, lieutenant de préfet de la Glâne et syndic de Massonnens. Mais elles attendent impatiemment d'être informées sur les moyens mis à disposition.» Ainsi en est-il de Torny, qui envisage une alliance avec ses voisines Châttonnaye, La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre. «Il n'y a rien de concret pour l'instant. Tout dépendra du «susucré» de l'Etat», confirme Patrice Longchamp, syndic de Torny et député.

Même discours en Veveyse. «Si la carotte est intéressante, ça pourrait en titiller certaines, estime le préfet, Michel Chevalley. Mais le district a déjà fait de gros efforts. Il s'agira de ne pas trop le brusquer. D'autant que la fusion n'est pas toujours la solution idéale. Les associations de communes, par exemple, fonctionnent aussi très bien.»

En Gruyère, le préfet rappelle lui aussi que son rôle est de «favoriser les collaborations intercommuna-

De la motion au décret

Le projet de décret sur les fusions de communes, deuxième service, sera mis en consultation courant février. Mais, avant cela, plusieurs étapes ont été nécessaires. Tout comme la consultation ne suffira pas pour que le décret entre en vigueur. Coup d'œil sur le chemin que parcourt habituellement un texte avant qu'il n'acquière son caractère obligatoire.

Dans ce cas précis, tout est parti d'une motion déposée par des députés et acceptée par leurs pairs. La Direction responsable a donc été chargée d'élaborer un projet de décret. Etape suivante: la mise en consultation, qui peut être plus ou moins large (ici, auprès des communes, du Gouvernement, des préfets, des partis politiques et de certains services de l'Etat, notamment pour des aspects légaux).

Après le traitement des réponses reçues, place à l'établissement d'un avant-projet définitif et à son adoption par le Conseil d'Etat. Le projet sera ensuite transmis pour examen à une commission parlementaire créée pour la circonstance. Puis le Grand Conseil se prononcera. En cas d'acceptation, des mesures d'application seront édictées par le Gouvernement et, finalement, le texte entrera en vigueur. **AB**

les». Dont les fusions, mais pas uniquement. Pour l'heure, Maurice Ropraz a entendu parler de deux projets. Les «4 C» de la Jogne (Charmey, Cerniat, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens), bien sûr, ainsi que Corbières et Villarvolard. Là encore, l'enveloppe étatique sera déterminante, comme le confirme le syndic de Corbières, Bertrand Ansermot.

Quant aux «4 C», elles ont repoussé la date de la séance d'information à leur population pour connaître le montant de l'aide. Même si la syndique de Charmey, Martine Giner, s'en défend. Initialement prévue ce printemps, la séance se tiendra le 7 septembre. «L'idée n'est pas d'attendre le décret, mais de fournir l'information la plus complète à nos citoyens.»

Alexandre Brodard

«Aller au bout de la démarche»

■ Fusion toujours, mais à l'échelon supérieur. Pascal Corminboeuf avait jeté un pavé dans la mare en soulevant l'idée d'un canton de Fribourg à trois districts au lieu de sept. Gruyère, Glâne et Veveyse s'uniraient pour former un district unique du Sud. Qu'en est-il de ce redécoupage territorial? «Le groupe de travail poursuit sa réflexion, indique le conseiller d'Etat. Cela risque de prendre encore du temps, mais le rapport sera présenté cette année. Surtout, il serait faux de ne pas faire

cette étude voulue par la nouvelle Constitution.»

Sur ce point, l'élus est rejoint par le lieutenant de préfet de la Glâne. «Il faut aller au bout de la démarche. On ne peut pas dire oui ou non avant d'avoir comparé à fond les avantages et les inconvénients, souligne Willy Schorderet. Par exemple, il ne faudra pas oublier le problème des services de proximité et le rôle important joué par les préfetures.» En Veveyse, Michel Chevalley réaffirme en revanche sa

farouche opposition à l'idée d'un district du Sud. «Le chantier en vaut-il la peine? Ne fera-t-on pas encore couler beaucoup d'encre, de sueur et d'argent pour arriver à quelque chose de pas forcément meilleur?»

Et pourquoi ne pas purement supprimer les districts au profit de régions, comme le préconise le professeur Bernard Dafflon? «L'idée est elle aussi examinée, rappelle Pascal Corminboeuf. Tout comme le rôle des préfets.» **AB**

BON ANNIVERSAIRE

90 ans à Bulle

Le 28 janvier, Louis Tissot fêtera ses 90 ans. Un événement qu'il marquera le 1^{er} février, en compagnie de sa famille, ses dix petits-enfants, ses cinq arrière-petits-enfants (dont un sixième attendu pour juin) et avec ses amis.

Louis Tissot est donc né le 28 janvier 1919, à Cerniat. Aîné de huit enfants, il a dû quitter très jeune son village pour gagner sa vie comme ouvrier agricole. C'est dans



ce milieu qu'il connut son épouse, Louise Remy. De cette union en 1944 naquirent trois garçons. Après quelques années à Charmey, la famille vécut dans la Glâne, où Louis occupa un poste de maître vacher à Drognens. En 1960, tous regagnèrent la Gruyère et Bulle. Dès lors, Louis Tissot travailla dans la maçonnerie jusqu'à sa retraite. En 1982, il eut la douleur de perdre son épouse et, en 2001, l'aîné de ses fils.

Louis voua une grande passion au tir, de la carabine petit calibre en passant par le pistolet et le mousqueton. Ses amis tireurs furent un peu sa seconde famille après le décès de son épouse.

Grand-papa averti, il aime beaucoup rendre visite aux siens; il prend encore régulièrement les transports publics.

La Gruyère se joint à tous ceux qui l'aiment pour lui souhaiter encore de nombreuses années de bonheur. **GRU**

VU DES COULISSES


Claude Haymoz

LA SALLE CO2 PLONGÉE DANS «LES BAS-FONDS»

Samedi soir, le Théâtre des Osses faisait halte à la salle CO2 de La Tour-de-Trême, avec *Les bas-fonds*. Un spectacle créé fin 2007 à Givisiez, dans une mise en scène de Gisèle Sallin. Quelque 350 personnes ont découvert le monde de joyeux miséreux, buveurs et rieurs, que décrit la pièce de l'auteur russe Maxime Gorki, écrite en 1902. **EB**